Objet : Modification budgétaire N° 2
Exercice 2024 – Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 2
Dienstjaar 2024 – Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 02 octobre 2024

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2024.

Cette modification traduit essentiellement **l'évolution du coût des aides sociales**, de l'**énergie** et des mesures de responsabilisation **pension** ainsi que les difficultés de **trésorerie**.

Cette modification budgétaire se présente **en équilibre** et n'engendre donc **aucune incidence financière sur la dotation communale.**

Il est à noter que la colonne « Budget 2024 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2024 modifié.

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2024 n°2

2.1. *Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)*

Recettes	Budget 2024 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	97.685.300	1.786.600	0	99.471.900
Transferts	305.884.501	13.110.700	300.000	318.695.201
Produitds financiers	976.700	454.200	230.500	1.200.400
Prélèvements	15.774.700	0	0	15.774.700
Facturation interne	25.653.279	13.000	0	25.666.279
Total Recettes	**445.974.480**	**15.364.500**	**530.500**	**460.808.480**
Dépenses	**Budget 2024 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Frais Personnel	189.260.600	1.669.600	1.078.800	189.851.400
Fr. Fonctionnement	42.649.900	1.483.200	6.700	44.126.400
Redistribution	167.421.100	12.656.700	55.000	180.022.800
Charges financières	5.308.900	171.900	18.000	5.462.800
Prélèvements	1.334.779	0	0	1.334.779
Facturation interne	25.653.279	13.000	0	25.666.279
Total Dépenses	**431.628.558**	**15.994.400**	**1.158.500**	**446.464.458**
Résultat reporté	**18.978**	**0**	**0**	**18.978**
Résultat d'exploitation	***14.364.900***	***-629.900***	***628.000***	***14.363.000***
Amortissements	-14.364.900	-1.000	2.900	-14.363.000
Résultat Global	**0**	**-630.900**	**630.900**	**0**

Cette modification tient compte des éléments suivants :

- Adaptations des budgets d'octrois des **aides barémiques** en fonction du trend observé au cours du premier semestre 2024 et traduisant les répercussions financières de la succession des crises de ces dernières années (crise sanitaire, crise énergétique, afflux de réfugiés ukrainiens,…) :

  - Revenu d'intégration 70 % : + 4.900.000 € => impact net : - 1.470.000 € ;
  - Revenu d'intégration 100% : + 2.500.000 € => impact net : 0 €;
  - Equivalent au revenu d'intégr. 100% : +2.400.000 € => impact net : 0 € ;

  Nous constatons également une augmentation au niveau du remboursement de ces aides par les ayants droits ou tiers :

  - Remb. Rev. d'intégr. 70 % : + 2.000.000 € => impact net : + 600.000 € ;
  - Remb. Revenu d'intégr. 100% : + 1.200.000 € => impact net : 0 € ;
  - Remb. Eq. au revenu d'intégr. 100% : + 200.000 € => impact net : 0 € ;

  ⇨ Soit un impact net défavorable de 870.000 €.

- Adaptations des budgets relatifs aux **mesures de responsabilisation pension** des pouvoirs locaux suite à la réception de la facture 2024 relative à la cotisation

due par le CPAS pour l'année civile 2023 (25,9 M) et à la révision à la hausse du montant des avances dues pour la cotisation 2024.
Une partie de cette augmentation de 1.669.600 € est à refacturer aux hôpitaux pour 1.092.000 € ce qui engendre un impact net négatif de 577.600 € ;

- Révision à la hausse des budgets d'**énergie** de 405.000 € suite à la crise énergétique 2022 qui se répercute que maintenant dans le compte du CPAS (contrat Interfin) et des budgets « **eau** » pour 137.200 € ;
- Révision à la hausse des budgets de **fonctionnement** de 396.000 € (intérim, frais de maintenance des bâtiments,…) ;
- Révision à la baisse des produits financiers de 230.500 € suite à la **détérioration de la situation de trésorerie du CPAS** ;
- Budget à prévoir pour intérêts sur ouverture de ligne de crédit suite au besoin de trésorerie du CPAS : 169.000 € ;

Ces différents éléments peuvent être équilibrés budgétairement dans cette modification budgétaire grâce aux éléments suivants :

- Révision à la baisse des dépenses de personnel de certains services ou établissements suite aux absences non rémunérées et aux difficultés à recruter certains profils : 1.078.800 € ;
- Révision à la hausse de subsides pour 800.000 € :
  - Subside PIIS - impact net de 300.000 € ;
  - Subside « DIS » : 250.000 € ;
  - Interv. régionales (protocole d'accords et augm. barém.) : 250.000 € ;
- Intérêts à prévoir sur créances dues par les hôpitaux de l'ordre de 434.500 € ;
- Adaptations à la hausse des recettes diverses (produits des notes de crédit, participations Ethiasco, indemnisations diverses,…) : 295.000 € ;
- Révision à la hausse des récupérations en matière d'aides d'hébergement pour seniors : 105.000 € ;
- Révision à la baisse du budget relatif au projet de garde d'enfants suite au démarrage plus tardif que prévu au budget : 55.000 € ;
- Adaptations des budgets relatifs aux charges d'emprunt engendrant un impact positif de 17.000 € ;

Cette modification budgétaire tient également compte d'adaptations budgétaires suite aux éléments suivants mais qui n'ont aucun impact budgétaire pour le CPAS :

- Application de la mesure de socialisation des loyers avec effet rétroactif ;
- Transfert vers les différents services bénéficiaires des indemnités perçues en matière d'accidents du travail ;
- Nouvelle obligation pour l'employeur invoquant la force majeure médicale ;
- Réallocations budgétaires nécessaires de dépenses financées par subside (CLSS, CQ Versailles,…) ;
- Adaptations des budgets de facturation interne en fonction des suivis budgétaires ;

2.2. *Récapitulatif du budget d'investissement*

Recettes	Budget 2024 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	21.042.500	0	0	21.042.500
Aliénations	7.837.000	0	0	7.837.000
Financements	16.680.400	125.000	0	16.805.400
Prélèvements	45.399.700	0	0	45.399.700
Facturation interne	68.576.400	0	0	68.576.400
Total Recettes	**159.536.000**	**125.000**	**0**	**159.661.000**
Dépenses	**Budget 2024 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Contributions	100.000	0	0	100.000
Investissements	67.080.100	125.000	0	67.205.100
Dette	14.967.700	1.000	2.900	14.965.800
Prélèvements	23.176.700	0	0	23.176.700
Facturation interne	68.576.400	0	0	68.576.400
Total Dépenses	**173.900.900**	**126.000**	**2.900**	**174.024.000**
Résultat d'investissement	***-14.364.900***	***-1.000***	***2.900***	***-14.363.000***
A reporter dans le résultat d'exploitation	14.364.900	1.000	-2.900	14.363.000
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**

Les adaptations des crédits budgétaires en matière d'investissements font suite à la nécessité de remplacer l'ascenseur du pavillon 4 du site Pacheco afin de pouvoir accueillir prochainement le centre Delta.

3. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

a) d'arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2024 du C.P.A.S de Bruxelles ;

b) d'autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Le Directeur,	La Conseillère adjointe,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2024 N°2 2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire) 2

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement 4

3. PROPOSITIONS 5